

BULLETIN MUNICIPAL 2018/2019



Le mot du Maire
La bibliothèque
Informations et règles
Etat civil
Ecole
Amy Festif
Amy country
Marcher entre amis d'Amy
Informations SIAEP
Les nouveautés : élections, prélèvement à la source
Commémoration de l'armistice
Agenda et vœux



Mesdames, Messieurs,

Nouvelle année, nouveaux projets.

Comme toujours ces derniers ne manquent pas au sein de notre commune et doivent être réalisés sans avoir à toucher à notre imposition communale.

Voici donc notre nouvelle feuille de route 2019 avec comme cibles la rénovation de notre réseau incendie, des aménagements dans notre salle des fêtes et dans notre église entre autres.

Il faudra être également vigilant et prêt à travailler sur les transferts de compétences en cours (eau potable) et à venir.

Ceux-ci auront des impacts à moyen terme sur nos vies et l'âme de notre village.

Suite à ces mots, je vous présente à chacune et chacun d'entre vous, en mon nom et celui du Conseil Municipal nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de joie pour 2019.

Bien à vous.

Yann GUIGAND.

Bibliothèque

Nouveau !

Après de nombreuses années passées à la bibliothèque, Madame FAGOO Michèle a pris une retraite bien méritée. Nous souhaitons la remercier très sincèrement pour tout le travail qu'elle a accompli bénévolement, nous remercions également Madame SANTERRE Yvette qui depuis quelques années venait aider Madame FAGOO. Depuis longtemps déjà, la médiathèque de Senlis voulait informatiser notre système et Madame FAGOO Michèle était à la recherche d'une personne compétente dans ce domaine. C'est avec plaisir que vous serez maintenant accueilli par Madame CARPENTIER Evelyne qui a pris le relais et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Merci à vous Mesdames.

Les transformations :

- ✚ Fabrication par Messieurs BULINSKI Olivier et BAILLET Francis de casiers de rangement à roulettes. La mise en peinture a été réalisée par l'entreprise GUIGAND.
- ✚ Achat de nouveaux poufs.



La soirée contes

En octobre, parents et enfants ont pu assister à une soirée contes orchestrée par Madame DESEQUELLE Lynda, qui est en charge des animations culturelles de la communauté de communes du Pays des Sources.

Avec l'aide de Madame CARPENTIER Evelyne, cette soirée fut une réussite. Les parents et les enfants sont repartis ravis.

D'autres projets pourraient voir le jour prochainement !

SOIREE CONTES



Bibliothèque AMY

Les préparatifs d'Halloween et de Noël

Pour Halloween et ensuite Noël, à la bibliothèque l'esprit était à la fête...



Cadeaux des aînés de la commune

Les traditionnels colis ou bons d'achat ont été distribués aux aînés du village. Bravo à Madame Simone FOYART qui s'est chargée de la distribution.

Nous avons reçu bon nombre de remerciement à ce sujet mais c'est toujours avec grand plaisir que nous perpétons cette tradition.

LES NUMEROS UTILES

Gendarmerie	17
Gendarmerie LASSIGNY	03 44 43 80 17
Gendarmerie NOYON	03 44 93 39 17
Pompiers	18
SAMU	15

Le bruit, la propreté, la politesse, la circulation

Le bruit

Respecter la vie privée de chacun, éviter au maximum ce que l'on appelle les "nuisances sonores" c'est-à-dire tout bruit qui pourrait faire du tort à la tranquillité des voisins. Exemples : porte ou volet qui claque à répétition, musique trop forte en pleine nuit, utilisation de perceuse, tondeuse à n'importe quel moment de la journée, animal qui aboie en l'absence des propriétaires, ou aussi usage inapproprié d'un klaxon.

La propreté

Papiers ou mégots ne doivent pas être jetés au sol.

Entretenir les haies.

Ramasser les déjections de son animal sur la voie publique en se munissant d'un sac.

Respecter les jours de sortie des ordures ménagères, une fois ramassées ne pas laisser les poubelles ou containers sur la voie publique.

Le brûlage des déchets verts est interdit, ils doivent être recyclés ou déposés en déchèterie.

La politesse

La vie est un miroir, un sourire envoyé est un sourire reçu.

Apprendre aux enfants les règles élémentaires de politesse, bonjour, merci, au-revoir ...

Courtoisie, politesse et savoir-vivre sont des notions que les adultes veulent inculquer aux enfants.

Des règles qui prévalent aussi entre adultes, voisins ou pas, parfois oubliées.

Lorsqu'une difficulté survient, c'est d'abord entre particuliers qu'il faut trouver un arrangement amiable par le dialogue, sans agressivité.

C'est la première étape de bon sens. Rien n'arrangera une situation en demandant l'intervention de la mairie sans avoir au préalable rencontré le voisin indélicat pour que chacun puisse comprendre les intérêts de l'autre.

Savoir être à l'écoute de ses voisins, une personne âgée, une personne malade peut avoir besoin d'aide sans se manifester.

La circulation

Respecter le code de la route. Ne pas dépasser la vitesse de 50 Km/h dans le village.

Le stationnement des véhicules, y compris motos et scooters, devant l'habitation ou ailleurs ne doit jamais gêner la circulation des piétons, des autres véhicules ou des bus.

Même pour une course rapide, un arrêt non autorisé peut très vite générer des problèmes de fluidité et provoquer des énervements inutiles, voire des accidents.

A proscrire aussi l'usage du klaxon près des habitations. Il est source de stress.

Maîtriser le bruit et son comportement sur la voie publique.

Les piétons doivent circuler sur les espaces aménagés ou alors à gauche, en contre-sens de la circulation.

RAPPELS:

Il est déconseillé de publier vos photos de vacances qui révèlent ainsi votre absence et facilitent l'action des cambrioleurs.

Pensez à faire suivre votre courrier ou le faire relever par une personne de confiance, une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Apprendre à connaître ses voisins en toute simplicité, pour mieux vivre ensemble, c'est déjà le début de la solidarité.

LES ENTREPRISES ET ARTISANS DE LA COMMUNE

LES LUMIGNONS DES BOIS

Entreprise- Luminaires d'ambiance
26 Grande Rue

Pascal ROCHER

Horloger
18 Grande Rue

GUIGAND INDUSTRIES SERVICES

Chaudronnerie et tuyauterie industrielle
2 rue des Tilleuls

SHP Entreprise

Systèmes Hydrauliques et Pneumatiques
72 Grande Rue

FERME SEBASTOPOL

Attelage et randonnées équestres

Gilles FENAILLES

Boucher-charcutier
1 bis rue de l'Eglise

ETAT CIVIL

Pour l'année 2018, il y a cinq naissances :

DELACOURT-CHOUVELON Laïna Sylvie Véronique le 11 janvier

LEGRIS April le 1^{er} février

FOUILLOY Léa Marie-Lise Katia le 12 avril

PRINGUEZ Adonis Bernard Olivier le 30 juillet

DIAZ DE CERIO Ylan Yohan Steven le 2 octobre



Il y a eu un mariage le 9 juin :

VALAT Alix Marie Bernadette

Et

DERACHE Clémence Michèle Pascale

Il y a eu un décès :

BEAUDET Jean-Claude Maurice Gustave le 8 février



Nous comptons 394 habitants à AMY, selon notre dernier recensement de 2016.

	2015	2016	2017	2018
NAISSANCES	14	5	0	5
MARIAGES	3	1	0	1
DECES	4	5	2	1

L'école

Le SIRP Amy, Avricourt, Margny-aux-Cerises, regroupement pédagogique de notre commune compte 79 élèves.

La classe de Madame FRION :

11 élèves du CM1 et 8 élèves du CM2.

La classe de Madame ROUSSEAU :

10 élèves de petite section et 13 élèves de moyenne section.

La classe de Madame FAUQUE :

8 Grande Section et 8 CP

La classe de Madame BROHON :

11 CE1 et 10 CE2

ÉCOLE PRIMAIRE AMY 2018-2019

Classe de
Madame
FRION



CLASSE DE CMI CM2

AMY

ÉCOLE PRIMAIRE AMY 2018-2019

Classe de
Madame
ROUSSEAU



CLASSE DE PETITE ET MOYENNE SECTION

Au mois de décembre, les enfants du RPI sont allés au cinéma. Les élèves de Madame FRION partiront au printemps en classe « Poney » tandis que les élèves de Madame ROUSSEAU effectueront une sortie en fin d'année scolaire.

La kermesse des écoles aura lieu le 15 juin prochain.

AMY FESTIF



En ce début d'année 2019, l'association *Amy festif* vous présente à tous ses meilleurs vœux.

Nous vous remercions pour votre participation à nos diverses manifestations passées en espérant au nom de toute l'équipe avoir ajouté un éclat de soleil le temps d'une soirée ou d'une journée d'animation !!!

Nous vous communiquerons très prochainement le calendrier des événements 2019 en espérant que nous pourrions partager l'un de ceux-ci avec vous.

Nous vous remercions encore une fois et vous souhaitons à tous une très belle année, pleine de joie, d'amour et de bonne humeur.

A bientôt

Les membres de l'association Amy Festif.



LA
GALETTE
DES
ROIS

CONCERT DE LA
CHORALE DES
ROYE DE
CHŒUR ET DES
TROMPES DE
CHASSE





REPETITION POUR OLIVIER

LA FETE DU VILLAGE



LE REVEILLON DU NOUVEL AN



AMY COUNTRY

**Mes adhérentes et moi-même vous présentons à tous,
A vos familles et à tous ceux qui vous sont chers :**

« Tous nos Vœux de Réussite, de Santé et de Prospérité »

**Que 2019 soit une année remplie de Joie,
une année pleine d'Espoir
avec le Bonheur de le vivre au Quotidien et de pouvoir le partager.**



**Aline FURMANIAK
Présidente, Secrétaire, Animatrice**

MARCHER ENTRE AMIS D'AMY



Pour ce qui est du groupe de marche il fonctionne toujours, nous avons vu quelques personnes nous quitter sans que l'on en sache la raison mais qu'importe, nous sommes une dizaine de personnes qui marchons régulièrement.

Nous avons suspendu la marche cet été vu les fortes chaleurs.

Il n'était pas prudent de marcher à 14 heures et le matin !!! Le marché de Roye très important pour certains, a remporté l'unanimité.

La reprise de Septembre a permis à ces dames de retrouver bavardage et jambes légères...



Nous faisons des parcours de 7 km en moyenne, autour d'Amy, Crapeaumesnil, Verpillières, Beuvraignes, Beaulieu-les-Fontaines, tout cela dans la joie et la bonne humeur et voilà.

Les marcheurs Entre Amis d'Amy



Madame, Monsieur,

Depuis février 2015, le SIAEP d'Amy vous distribue une eau potable provenant du forage de Guerbigny pour mieux répondre aux normes de potabilité de l'eau.

Donc, depuis cette date, la vocation du SIAEP d'Amy s'est transformée en revendeur d'eau.

La Loi NOTRE visant à réduire les structures collectives, a prévu le transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes (le Pays des Sources pour nous). Sachant que le Pays des Sources n'est pas organisé en régie pour gérer la distribution de l'eau à un prix raisonnable (comme le SIAEP d'Amy), nous avons la conviction que cette compétence sera transférée à des organismes comme la SAUR ou la Lyonnaise des Eaux avec pour conséquence immédiate, un coût de l'eau multiplié par 2.

C'est pourquoi et afin de préserver un service de proximité efficace, les délégués du SIAEP d'Amy ont décidé de dissoudre ce syndicat. Les communes-membres adhèrent depuis le 1^{er} janvier 2019 au SIAEP de Guerbigny.

C'est la raison pour laquelle vous venez de recevoir le contrat qui vous lie avec ce syndicat et nous vous remercions de le retourner signé dans les meilleurs délais.

Merci pour votre compréhension.

Avricourt, le 21 janvier 2019

Le Président,

M. Roger PARZYBUT

INFORMATION SUR LA FACTURATION EAUX et ASSAINISSEMENT

EAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'eau qui vous est distribuée vous sera facturée par le SIAEP de Guerbigny. Vous recevrez une facture au semestre et vous devez remplir votre contrat d'abonnement que vous pouvez déposer à la mairie ou dans la boîte aux lettres placée à côté de la porte d'entrée.

Pour votre parfaite information, il ne vous sera pas demandé de frais de mise en service. Le SIAEP a, comme tout autre syndicat des obligations, ainsi, un contrat doit être signé afin que l'identité de chaque abonné soit connue (Loi NOTRÉ 2015). Il n'est nul besoin de mettre votre numéro de compteur ou son diamètre, cette démarche est à effectuer pour les nouvelles constructions.

Vous serez donc pour la première fois facturé au 1^{er} semestre 2019 pour :

Votre consommation d'eau,

L'entretien de compteur,

Les taxes de l'Agence de l'Eau (prélèvement Nappe et Redevance Pollution).

Aucune facture intermédiaire ne vous parviendra avant la fin du semestre.

Il est établi deux factures de la consommation de l'eau par an.

ASSAINISSEMENT COMMUNE

Tout ce qui concerne la facturation de l'assainissement est effectuée par la secrétaire de notre commune selon les relevés semestriels du SIAEP de Guerbigny.

1^{er} trimestre : facturation selon estimation de la consommation année précédente,

2^{ème} trimestre : régularisation selon relevé effectué par le SIAEP de Guerbigny,

3^{ème} trimestre : facturation selon estimation de la consommation année précédente,

4^{ème} trimestre : régularisation selon relevé effectué par le SIAEP de Guerbigny.



Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Pour pouvoir voter aux élections européennes au dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription. Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048. Pour vous inscrire, trois solutions :

- en utilisant [le service en ligne](#) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que [le formulaire de demande d'inscription complété](#) ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et [le formulaire de demande d'inscription complété](#).

À savoir :

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur [les listes électorales complémentaires](#).

Prélèvement à la source : un site internet pour tout comprendre



Types de revenus, taux de prélèvement, réductions et crédits d'impôt... Un site internet de la Direction générale des finances publiques vous explique tout du nouveau mode de paiement des impôts sur le revenu qui entre en application le 1^{er} janvier 2019 avec notamment des exemples de cas pratiques, une foire aux questions, des guides ou encore des vidéos. Pour vous permettre de comprendre comment fonctionne le prélèvement à la source et répondre à toutes vos questions, vous trouverez sur le site prelevementalasource.gouv.fr :

- des guides pratiques portant notamment sur le cas des particuliers employeurs ou encore sur les réductions d'impôts pour les dons aux associations et fondations ;
- des questions vrai-faux (le prélèvement à la source, c'est comme la mensualisation ? seuls les salaires sont concernés ? je devrai continuer à remplir une déclaration de revenus tous les ans ? ...) ;
- des vidéos (que faire si je ne veux pas transmettre mon taux à mon employeur ? que se passe-t-il en cas de mariage ou de pacs ? comment procéder quand je pars à la retraite ? et si je gagne moins, je paie moins ? ...) ;
- des cas pratiques (jeunes parents, futurs retraités, exploitants agricoles, jeune actif, salarié récemment augmenté, commercial dans une PME...) ;
- un abécédaire (A comme administration fiscale, F comme fiche de paie, T comme taux non personnalisé...)
- une foire aux questions à destination des contribuables. Pour plus d'informations, vous pouvez également vous adresser à l'administration fiscale :
- [par téléphone](#) au 0809 401 401 (appel non surtaxé) ; [sur Facebook](#) tous les jours de 12h à 12h30 ;
- par la messagerie de « mon espace particulier » sur impots.gouv.fr ou auprès des guichets de l'administration fiscale.

La commémoration du 11 novembre 2018

Le rassemblement était prévu devant la mairie puis le cortège s'est dirigé vers le monument aux morts pour célébrer solennellement le centenaire de l'armistice. C'est avec émotion que Monsieur le Maire a donné lecture du discours présidentiel. Les enfants des écoles ont ensuite chanté la Marseillaise avant de déposer une gerbe de fleurs et allumer des bougies en mémoire de tous les soldats morts durant la Première Guerre. Après avoir observé une minute de silence, le son du clairon a retenti jouant la sonnerie aux morts. Enfin les cloches du village ont carillonné pour rappeler qu'à 5 h 15 le 11 novembre 1918, à Rethondes dans la forêt de Compiègne l'armistice fut signé mettant fin à la Première Guerre mondiale. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la salle des fêtes où des friandises, jus de fruits et un vin d'honneur furent servis.



L'objectif premier des commémorations est de faire avancer la connaissance du passé mais aussi de le remettre en mémoire et de rendre hommage aux acteurs qui l'ont illustré.

Le centenaire de la Grande Guerre a permis de faire progresser la connaissance de l'histoire de cette guerre qui devait être la dernière. Dans un même temps, il a permis à chacun de comprendre ce que chaque homme et chaque femme a dû endurer durant cette période noire.

Souvenons-nous pour que ça n'arrive plus jamais.

Le Maire, les membres du Conseil Municipal, le personnel communal vous souhaitent une bonne année

2019

AGENDA
La ferme SEBASTOPOL

11 mai 2019 : Conférence sur le train des équipages

Repas concert : Phil and the Blues

25 mai 2019 : Conférence sur la chirurgie 1er empire avec le docteur Benoît VAISSELLE et exposition de matériel

Repas concert : All for the Funk

HORAIRE BIBLIOTHEQUE

Le mardi de

16 h 30 à 17 h 30

bibliothequeAMY@outlook.fr



MAIRIE D'AMY : ☎ : 03-22-84-34-69

✉ : mairie.amy@wanadoo.fr

Le secrétariat :

les mardis entre 18 h et 19 h

les jeudis entre 11 h 30 et 12 h 30

Afin de recevoir les informations de la mairie par messagerie, n'hésitez pas à nous envoyer un mail